

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275

Bulletin n° 116

1 euro

Janvier février 2010

Déposé le 27/ 01/ 10

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

2010 : rendez vous sur les retraites !

Hors de question de revenir sur notre statut et code des pensions, sur le calcul basé sur les 6 derniers mois !

Pas d'allongement de durée !

Retour à 37,5 pour tous Public, privé !

Non à la RGGP, arme de destruction massive de la Fonction Publique !

- Abandon de la réforme des lycées !
- Retrait des décrets de la mastérisation !
- Défense de l'école maternelle, des RASED !
- Abrogation des décrets DARCOS !
- Rétablissement des 16 000 postes supprimés !

Les personnels sont en état de légitime défense !

Rejoignez le syndicat Force ouvrière !

Mouvement p.2

Carte scolaire

Pour défendre tous vos dossiers au CTP, envoyez vos éléments au syndicat !

- Groupe de travail
28 janvier 2010
- CTPD
25 février 2010

NON aux EPEP (Etablissement public d'enseignement primaire) ! Abandon du projet de loi !

C'est l'école communale, publique qui disparaîtrait.

Les enseignants ne veulent pas devenir les agents des conseils d'administration !

Les directeurs n'ont rien à y gagner ! Nous ne braderons pas notre statut !

D'ores et déjà, face à la résistance des enseignants à l'initiative de FO, le ministre est contraint de ne pas valider le projet de la ville de Lyon !

FORCE OUVRIÈRE  **[LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE**

**Et pour plus d'infos, c'est sur le site
www.snudifo13.org**

Editorial : Quelle riposte ? comment résister ?

L'année 2010 est marquée par une offensive généralisée.

Le maître mot du gouvernement c'est l'Autonomie.

Autonomie des universités, responsables de leurs financements, du recrutement.

Autonomie des Lycées, avec la réforme contestée des lycées.

Autonomie des écoles avec le projet des EPEP (Etablissements primaires d'enseignement public)

Tout converge vers l'éclatement de l'école républicaine, sa dénationalisation et privatisation.

C'est notre statut de fonctionnaire d'état, nos obligations de services qui sont dans le collimateur en liaison avec la réforme de recrutement par la masterisation.

Les personnels sont en état de légitime défense.

Peut-on s'opposer à la suppression des milliers de postes dans la fonction publique et de 14500 dans l'éducation nationale, sans demander l'abandon des réformes du lycée, des EPEP, de la masterisation, le retrait des décrets Darcos ?

Peut on gagner sans clarté sur les revendications ?

Peut on gagner avec la CFDT et l'UNSA qui votent au Conseil supérieur de l'Etat la réforme du lycée et appellent à la grève le 21 janvier ... pour des moyens pour la mise en œuvre de la réforme ?

Les routiers ont gagné dans leur bras de fer. Ils ont obtenu 3,56% en moyenne de revalorisation plus 3% de frais de déplacement. Cela par la menace de la grève illimitée jusqu'à satisfaction.

Révision générale des politiques publiques, Réforme territoriale de l'Etat (Réate), c'est une offensive contre tous les services publics, c'est un désengagement de l'Etat et une menace sur le statut de tous les corps de fonctionnaires.

Force ouvrière réaffirme que ce n'est pas par des journées de mobilisation « saute-mouton » et des mobilisations éparpillées qu'on peut créer le rapport de force.

C'est pourquoi elle soumet la proposition d'un appel franc à une grève interprofessionnelle.

2010 doit être le rendez vous des retraites pour le gouvernement.

Nous avons subi la contre réforme Fillon en 2003 suite à l'accord Fillon-CFDT, qui a réduit nos pensions, par l'augmentation des annuités nécessaires et la décote.

Mais cela ne suffit pas pour le gouvernement !

Il est hors de question pour FO de laisser remettre en cause l'âge de la retraite, le système de retraite fondé sur la répartition et le salaire différé. De même que nous ne laisserons pas démanteler le code des pensions, partie intégrante de notre statut de fonctionnaire d'état, au profit d'une caisse autonome ou d'un système à points !

L'enjeu est trop grave.

La riposte doit être à la hauteur des attaques !

C'est ensemble qu'il faut agir. Plus que jamais, en ce début d'année la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour.

Prenez votre place dans cette résistance

Rejoignez le syndicat indépendant et interprofessionnel FORCE OUVRIERE !

Compte-rendu de mandat du SNUDI-FO, complet (Groupe de travail et CTPA) sur notre site !

Groupe de travail académique 22-01-10

Mouvement 2010

Accord SNUipp-FSU - Recteur !

2009-2010: Lors du premier groupe de travail, les 3 syndicats représentés en CAPD (SNUDI-FO, SE-UNSA et SNUipp-FSU) se prononcent contre les points par échelon et pour le retour de l'AGS dans le mouvement.

A l'initiative du SNUDI-FO :

- rédaction d'une pétition unitaire
- demande d'une entrevue intersyndicale
- retrait de l'ordre du jour de la CAPD du 10 décembre de l'adoption du barème, en attendant l'entrevue avec le recteur.

15 janvier 2010, courriel du SNUipp-FSU aux écoles du département annonçant une décision de l'administration concernant le barème des 4 départements de l'Académie.

22 janvier 2010 : Groupe de travail 1er degré, avant le CTPA.

Le SNUDI-FO déplore que le recteur n'ait pas répondu favorablement à la demande d'entrevue intersyndicale.

Le recteur répond que c'est de la **compétence des IA** et qu'il ne saurait intervenir dans le débat avant les échanges départementaux !

Remerciements appuyés du SNUipp au recteur et aux IA sur le barème.

A l'évidence, il y a eu un accord secret SNUipp-FSU-Recteur au mépris et en parallèle à la démarche intersyndicale engagée le 8 décembre !

Nous reviendrons sur le contenu de cet accord qui satisfait le SNUipp-FSU13

Préparation de la rentrée 2010

Le SNUDI-FO pointe une étonnante différence entre les chiffres du ministère et les annonces du recteur !

40 créations de postes annoncées pour l'Académie et, en conséquence de la réforme de la formation, (mastérisation), **suppression de 57 équivalents temps plein** (57 emplois) correspondant aux services qu'assuraient les stagiaires IUFM (décharge directeurs 4 classes et R3), c'est un **solde négatif de -17 emplois pour 239 élèves supplémentaires prévus.**

Or les 57 ETP supprimés annoncés correspondraient à 180 stagiaires IUFM .

Le ministère annonce la suppression de 110 ETP correspondant au nombre réel de 309 stagiaires.

Alors, 40 créations d'emplois pour 57 retraits (-17) ou pour 110 retraits (-70) ?

EVALUATIONS CE1-CM2 : le Ministre persiste et signe...

Le ministre Luc Chatel a décidé de reconduire l'organisation d'évaluations nationales pour les élèves de CM2, du 18 au 21 janvier, et du 17 au 21 mai 2010 pour les élèves de CE1 avec le maintien de l'indemnité de 400 euros pour les enseignants concernés. Si certains aspects des évaluations 2009 ont été modifiées (codage prenant en compte les « non-réponses » des élèves, par exemple...) les problèmes essentiels demeurent.

Justifier l'aide personnalisée des décrets Darcos contre les RASED

Après la suppression par le ministre Darcos de 3 000 postes de RASED à la rentrée 2009-2010 et l'annonce de la suppression par Luc. Chatel de 3 568 emplois de PE en 2010-2011 dans le cadre de la mastérisation des concours, les évaluations CE1 et CM2 n'ont d'autre fonction que de confier aux enseignants des classes « ordinaires » l'identification et la prise en

charge d'élèves en difficulté et/ou en grande difficulté. Ce dispositif visant à substituer au travail des enseignants spécialisés des RASED, dont les effectifs sont réduits de manière drastique, l'aide personnalisée, hors temps scolaire, et les Stages de Remise à Niveau pendant les congés.

Préparer la mise en concurrence comme prélude aux EPEP

En annonçant, dès leur mise en place l'an dernier, que « *les données statistiques par académie et par département seront mises en ligne respectivement fin février et fin juin sur le site du ministère de l'Education* » pour « *donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles* », le

Ministère inscrit cette décision dans le cadre de la mise en concurrence des écoles.

Les évaluations CE1 et CM2 sont le prélude indispensable à l'autonomie des établissements dans le droit fil de la proposition de loi créant les E.P.E.P.

Le SNUDI-FO n'acceptera aucune publication des résultats école par école, aucune mise en concurrence.

Individualiser la rémunération des enseignants fonctionnaires d'Etat

L'indemnité de 400 euros, pour les personnels concernés, instaure une rémunération différenciée qui matérialise « *la prise en compte de la performance dans le métier* » et introduit, de fait, la notion de « *salaire au mérite* ». C'est ce que le ministre Chatel entend mettre en œuvre dans son « Pacte de carrière » avec les nouvelles règles d'évaluation des enseignants et la fin de l'inspection individuelle (cf Circulaire n° 2009-064 du 19 mai 2009).

Le versement de cette indemnité est soumis à des conditions à géométrie variable d'un département à l'autre et d'un IEN à l'autre. Chacun étant laissé libre d'interpréter les termes du décret n° 2009-808 et de l'arrêté du 30 juin 2009.

Le SNUDI-FO qui a du intervenir tout au long de l'année pour que l'indemnité soit effectivement mise en paiement et qu'aucune discrimination ne soit pratiquée, considère qu'elle constitue un facteur de division entre les personnels contraire au principe d'égalité du statut général de la fonction publique.

Contre l'individualisation des salaires, le SNUDI-FO revendique avec la FGF-FO (Fédération Générale des Fonctionnaires-FO) l'augmentation de la valeur du point d'indice pour tous les fonctionnaires et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Les évaluations CM 2 et CE1 doivent être abandonnées

Le SNUDI-FO demande l'abandon des évaluations CM 2 et CE1 et que soit respectée la liberté pédagogique, qui garantit aux enseignants le choix des modalités de contrôle des acquis de leurs élèves.

Il continue de s'adresser, en ce sens, à tous les syndicats du 1^{er} degré pour une intervention commune en direction du Ministère.

Montreuil le 12 janvier 2010

Sommaire : P1 titres ; P2 édito, infos activités ; P3 évaluations ; P4 compte-rendu délégués du personnel; P5 enquête carte scolaire ; P6 retraites ; P7 EPEP ; P 8 revalorisation, adhésion.

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône, 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé sur offset au siège

PROMOTIONS PE 2009/2010

	Grand choix 30%				Choix 5/7			
	Note de barrage	Promouvables	Promus	Barème dernier promu	Note de barrage	Promouvables	Promus	Barème dernier promu
5	10	389	116	16,50				
6	10	428	128	19.750	10	360	257	19.233
7	11	521	156	23.250	10	350	250	22.964
8	12	478	143	34.917	11	350	250	27.244
9	12	535	160	35.125	11	335	239	32.500
10	13	273	81	49.828	12	161	115	43.594
11	13	194	62	55.264	12	98	71	51,917

PROMOTIONS INSTITUTEURS 2010

	Choix			Mi choix		
	Promouvables	Promus	Barème dernier promu	Promouvables	Promus	Barème dernier promu
11	46	16	39.289.	29	21	40.247
10	43	12	33.953	62	45	34.231
9	6	1	29.967	6	4	30.197

Le délégué du personnel FO s'est élevé contre le fait qu'une fois de plus des collègues soient privés de promotions sous prétexte de « mauvaise manière de servir ».

Le système est déjà injuste avec les quotas de grand choix et choix !

La promotion ne doit pas être selon « le mérite », selon l'arbitraire de la hiérarchie.

Mouvement Retour à l'AGS dans le barème !

C'est ce que revendiquent dans une demande d'audience commune, adressée le 8 décembre 2009 au Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA de l'Académie.

CAPD du 10 décembre 2009 :

Le SNUDI-FO demande à l'Inspecteur d'Académie le report de l'adoption des règles du mouvement, en attendant l'entrevue avec le Recteur.

L'Inspecteur d'Académie sursoit à son adoption.

Dernière minute :

Le 15/01, le Snuipp-FSU annonce avoir négocié secrètement avec le recteur et l'IA
Le 22/01, le SNUipp-FSU remercie le recteur et les IA ! (Voir P.2)

C.H.S.A.

Comité Hygiène et Sécurité Académique, mardi 15 décembre 2009

Vœu présenté par la FNEC FP FORCE OUVRIERE : Protection des femmes enceintes

Plusieurs établissements et écoles de l'Académie comptent aujourd'hui des cas de grippe A H1-N1. La pandémie annoncée par le Ministère de la santé est en constante expansion, la liste des décès s'allonge.

Si cette situation expose l'ensemble des personnels, elle est particulièrement préoccupante pour les personnels à risques et en particulier les collègues enceintes, exposées, sans aucun recours et très inquiètes.

Comment continuer à faire classe sereinement dans ces conditions ?

Il n'est pas souhaitable d'obliger ces personnels à côtoyer quotidiennement un environnement qui peut être contaminé et dont les conséquences pour un bébé à naître ou pour sa mère peuvent être très graves.

Dans le respect des textes faisant obligation aux employeurs de garantir la sécurité des personnels, les

inspecteurs d'académie de l'académie de Versailles ont pris la décision d'autoriser les enseignantes enceintes à arrêter de travailler, sans conséquence ni sur leur rémunération, ni sur le déroulement de leur carrière.

Ils ont pu également garantir l'examen attentif et bienveillant de la situation de tout collègue présentant un dossier particulier et des personnels à risques.

C'est la raison pour laquelle, le CHSA réuni ce jour, demande que soient examinées les mesures pour assurer la sécurité de tous les personnels à risque et singulièrement de nos collègues enceintes, en leur permettant des arrêts de travail, à titre préventif.

Seule une préconisation globale et appropriée est de nature à prévenir des atteintes potentiellement graves pour leur santé.

Préparation de la rentrée 2010

Fiche complétée à la date du/...../.....



Fiche-enquête CTPD à retourner à SNUDI-FO 13

13, rue de l'Académie 13001 marseille
 fax 04 91 33 55 62 - courriel snudifo13@free.fr

Renseignez cette fiche
 le plus précisément possible !
 Pensez à enregistrer ce document avant
 de le compléter puis de nous le renvoyer en fichier joint
 (ou par la Poste)

Circonscription :

Situation <u>actuelle</u> 2009-2010		
Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne de l'école
+ CLIS	Type :	Effectif :

Ecole maternelle élémentaire primaire

Nom de l'école

Commune

Téléphone

Courriel

Demande d'ouverture ou crainte de fermeture

Situation actuelle de l'école (année scolaire 2009-2010)

Classes																	
Nombre d'élèves																	
Répartition si cours double																	

Pour les écoles maternelles, merci de préciser le nombre d'enfants sur liste d'attente qui n'ont pu être scolarisés par année de naissance :

Prévisions pour l'année scolaire prochaine (2010-2011)

Classes																	Totaux
Nombre d'élèves																
Répartition si cours double																	Moyenne

Pour les écoles maternelles,
 - N'inscrire dans ce tableau que les élèves qui auront 3 ans révolus à la rentrée.
 - Merci d'indiquer le nombre d'élèves qui n'auront pas 3 ans révolus à la rentrée et fréquenteront l'école, le nombre d'inscrits sur la liste d'attente par année de naissance :

Merci d'ajouter sur la page au verso, toutes les observations que vous jugerez utiles pour la défense de votre école :

- nature de la classe ou du poste spécialisé demandé
- nombre d'enfants en « situation de handicap » hors CLIS/ Nature /classe
- nombre d'élèves en situation de grande difficulté, nombre d'élèves en situation de grande difficulté qui ne sont pas pris en charge...
- précision sur le local pour accueillir l'ouverture de classe
- situation de la décharge de direction (perte, rétablissement...)
-

Fiche complétée par

Me contacter de préférence :

Tél. de l'école :

Tél. portable si urgence :

Pas touche à nos retraites !

Maintien du code des pensions !

2010 :Le gouvernement veut remettre sur le tapis la question des retraites.
1993 réforme Balladur pour les salariés du privés,
2003 réforme Fillon pour la Fonction Publique,
2007 réforme des régimes spéciaux, ...

Et cela ne suffirait pas !

Le MEDEF propose de repousser l'age de départ à 67 ans,
pour obliger les salariés à compléter leur retraite
par des systèmes individuels de capitalisation auprès des banques.

Le Comite d'Orientation des Retraites , créé par Jospin, avance
l'idée d'une **retraite par points** .Qu'est ce que cela signifie ?

Au lieu de calculer en annuités, le salarié se verrait attribuer des points correspondant à la durée de travail. La retraite serait calculée par le produit du nombre de points par la valeur du point. Avec plusieurs conséquences immédiates.

C'en serait fini des dernières meilleures années. **La durée de référence serait la carrière entière.** Les bonifications diverses (enfants, service militaire, ...) peuvent être supprimées.

Le montant de la retraite ne serait plus garanti et deviendrait impossible à prévoir !!! **La valeur du point deviendrait une variable** sur lequel le gouvernement peut jouer.

On a tous en mémoire l'exemple de la baisse de 19% de la retraite complémentaire (CREF-MRIFEN) , rompant l'engagement pris devant les enseignants qui y avaient cotisé.

Code des pensions ou caisse autonome ou régime unique ?

Notre pension ne dépend pas d'une caisse de retraite, mais est due par l'Etat pour services rendus comme fonctionnaires d'Etat. En activité, nous avons un traitement, en retraite, nous avons une rente viagère d'inactivité, qui est la continuité de notre traitement.

Notre pension est d'ailleurs calée sur la valeur du point d'indice et est donc inscrite dans le budget de la Fonction Publique. C'est pourquoi **il n'y a pas de notion d'équilibre** entre les actifs et les retraités comme dans le privé.

Le code des pensions est partie intégrante de notre statut général.

Il garantit que notre retraite est calculée sur les 6 derniers mois.

Pour Force Ouvrière, nous ne braderons pas nos retraites sous prétexte de discussion sur la pénibilité, sur l'emploi des seniors. Il n'y aucune raison d'abandonner la revendication :

Retour à 37,5 annuités de cotisations pour tous, public, privé !

Maintien du code des pensions civiles et militaires !

L'union Départementale FO se retire des Etats généraux de l'industrie

Ces Etats Généraux de l'industrie présidés par le ministre Estrosi n'ont pas pour objectif de trouver des solutions au problème de l'emploi ni des garanties collectives des salariés du secteur de l'industrie.

En fait la seule chose qui intéresse le ministre est notre présence pour servir de faire valoir et de caution à la politique du gouvernement en matière économique et sociale.

Fidèles aux fondements de la CGT-FO , nous restons attachés à la négociation collective, dans les principes qui sont les nôtres: le syndicalisme LIBRE et INDEPENDANT contre toute forme de corporatisme et de dialogue sociétal dont le seul but est l'intégration de notre organisation syndicale à la mise en œuvre des plans sociaux.

ARRET IMMEDIAT DES LICENCIEMENTS !

MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS !

AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES ! DEFENSE DU CDI !

Il n'y a pas de déficit !

**420 milliards pour
« sauver » les banques !
30 milliards
d'exonérations patronales
en 2008,pour « sauver »
les entreprises, et l'Etat ne
pourrait pas « sauver »
nos retraites ?**

NON aux EPEP (Etablissement public d'enseignement primaire) ! Abandon du projet de loi !

Dossier complet
sur notre site
www.snudifo13.org

Extrait Journal spécial, novembre 2009

Selon l'A.E.F. (1), le député Frédéric REISS aurait rencontré en septembre dernier le ministre de l'Education nationale Luc CHATEL pour lui faire part de son intention de soumettre, lors de la session d'automne, la proposition de loi initialement présentée le 13 novembre 2008. A l'époque, ce projet avait été retiré sur demande du Ministre DARCOS confronté à la mobilisation des enseignants du 1er degré en pleine montée du mouvement de grève dans les facultés et au rejet du projet de réforme des lycées.

Seule modification envisagée dans la nouvelle mouture : une différenciation circonstancielle de traitement entre les zones rurales et les zones urbaines.

Le but de cette prétendue réforme, M. Reiss l'expose lui-même devant l'Assemblée nationale : « *Même si elles étaient 61 660 en 1980-1981, le nombre d'écoles publiques (49 928 en 2007-2008) reste beaucoup trop élevé. [...] Le rapporteur sait qu'une telle réforme aura des conséquences sur le caractère « communal » de l'école. [...] De plus, l'école primaire ne peut rester à l'écart de la réforme générale des structures administratives de la France.* ».

Le projet sur les EPEP s'inscrit donc totalement dans la R.G.P.P. de suppressions massives de postes et d'écoles entières.

Il signifie bien la destruction de l'école républicaine et par voie de conséquence du statut de fonctionnaire

d'Etat des enseignants avec toutes ses conséquences désastreuses sur les populations et les enseignants. Luc CHATEL, le 27 octobre dernier dans une réponse à Frédéric Reiss, indique la méthode « *le bon angle est de s'interroger sur le rôle et le statut des directeurs d'école avant de parler d'établissement* » et qu'il est « *tout à fait ouvert à une concertation sur ce sujet* ». En clair, le ministre cherche des appuis syndicaux et associatifs pour s'associer à son projet de « réforme » en commençant par la question du statut de directeur d'établissement.

Au centre : le statut de directeur / chef d'établissement

Ainsi, le rapport Le Mèner propose « *de faire du directeur d'école un vrai chef d'établissement, ce qui suppose au préalable de régler le problème posé par l'absence de statut du directeur d'école* ». Pour le SNUDI FO toute concertation sur la situation des directeurs ne peut servir de prétexte à une remise à plat du caractère communal de l'école publique et à une mise sous tutelle de ses enseignants par les collectivités territoriales.

Le retour à la situation d'avant les lois de Jules Ferry, à une époque où l'école était confiée aux forces politiques et religieuses est inenvisageable.

A l'inverse, le SNUDI-FO demande l'ouverture de véritables négociations sur les revendications urgentes des enseignants et des directeurs.

Le ministre contraint de ne pas valider le projet d'EPEP-EPLCE de la ville de Lyon

SNUDI-FO 69, 8 janvier 2010

Par un courrier en date du 7 janvier, M. Fournel, adjoint aux affaires scolaires de la ville de Lyon a annoncé que le ministre ne validait pas le projet d'EPLCE et de réorganisation de la semaine scolaire à Lyon. M. Fournel, lors d'une audience avec le SNUDI-FO, avait pourtant certifié que le ministre avait donné son accord de principe.

Le SNUDI-FO, qui avait demandé au ministre de ne pas valider le projet d'EPLCE, ne peut que se féliciter de ce recul !

En effet, dès que le SNUDI-FO a pris connaissance du projet d'EPEP – EPLCE de la ville de Lyon, il a pris toutes ses responsabilités pour faire échec à cette attaque contre l'école publique et le statut des enseignants : en rédigeant avec 35 collègues une pétition pour le retrait de ce projet lors d'une réunion d'information syndicale, en diffusant plusieurs documents analysant les attaques contenues dans le projet d'EPEP-EPLCE et de réorganisation de la semaine scolaire, en organisant une délégation auprès de M. Fournel pour exiger l'abandon de toute expérimentation, en s'adressant aux autres syndicats pour que l'unité se réalise pour le retrait du projet de la

ville de Lyon, démarches qui ont abouti à un communiqué commun FO-CGT.

Ainsi devant la détermination du SNUDI-FO et des collègues, qui ont signé par centaines la pétition pour l'abandon du projet d'EPEP – EPLCE à Lyon, le ministre et la ville de Lyon ont dû reculer ! Ces collègues ont dit « *Nous sommes fonctionnaires d'Etat, nous voulons le rester. Nous refusons que la ville de Lyon détermine nos obligations de service.* »

Pour le SNUDI-FO ce recul imposé au ministère et à la ville de Lyon prouve que l'action syndicale paie, quand les revendications sont exprimées clairement et en toute indépendance. Le SNUDI-FO restera très attentif à ce qu'aucune autre expérimentation de type EPEP, visant à faire exploser le caractère national de l'école publique ne soit imposée aux enseignants, à Lyon ou ailleurs. (...)

Le SNUDI-FO appelle tous les enseignants à adhérer au syndicalisme indépendant et efficace, en se syndiquant à Force Ouvrière ! Ensemble, nous réaffirmerons nos revendications. Ce qui est possible pour les EPEP-EPLCE doit l'être pour toutes les attaques contre l'école publique ! (...)

Revalorisation générale ! Non au salaire au mérite !

Le ministre de l'Education nationale Luc Chatel a lancé une « négociation salariale » au ministère de l'Education Nationale. Force est de constater que si le gouvernement refuse une négociation salariale au niveau de l'ensemble de la Fonction publique sur la valeur du point d'indice, il n'a rien à proposer non plus aux enseignants en matière de revalorisation de leur déroulement de carrière.

Les seules propositions du ministre portent sur les débuts de carrière et pour l'essentiel concerneraient les enseignants recrutés à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le gouvernement propose de les placer à l'indice 404 correspondant à l'actuel 3^{ème} échelon assorti d'une augmentation indiciaire de 9 points (40 € bruts mensuels).

Il s'agit en fait de placer les futurs enseignants au niveau qu'ils auraient atteint à l'issue de leur année de stage si le concours était maintenu à bac+3. On ne les pénalise pas, mais on ne les revalorise pas.

En tout et pour tout 9 points d'indice seraient attribués aux nouveaux 1^{er} et 2^{ème} échelon, 8 points au 3^{ème} échelon et 4 points au 4^{ème} échelon.

La seule marge de discussion donnée par le gouvernement consiste en un choix entre 2 hypothèses : renoncer à l'augmentation de 5,46 % des heures supplémentaires qui découle du nouvel échelonnement indiciaire (ce qui concerne tous les personnels déjà en poste), pour que ces mesures prennent effet d'ici 2012, ou bien les étaler jusqu'en 2016 dans le cas contraire.

Dérisoire !

La suppression des 18202 emplois de stagiaires consécutive à la mastérisation permet une économie annuelle de 432 millions d'€. Les 9 points d'indice au 1^{er} septembre coûtent 33 millions. Le gouvernement prétend recruter les enseignants à bac plus 5, mais il n'y aurait aucune parité avec les autres corps de la Fonction publique (ingénieurs TPE, commissaires de police) recrutés à bac plus 5.

Enseignants en poste, rien !

Le ministre annonce la création d'un troisième grade attribué sur le « mérite » et « l'engagement », en liaison avec ses projets d'autonomie renforcée des établissements secondaires et de création des EPEP.

Il annonce également la création d'indemnités de missions (tutorat, référent handicap...) plutôt que l'amélioration des indemnités existantes (ISOE pour le secondaire ou la création d'une indemnité équivalente pour les PE, ...).

Ce n'est pas ce qu'attendent nos collègues !

Ils veulent l'augmentation de leur traitement indiciaire, ils veulent l'amélioration de la carrière de l'ensemble des personnels enseignants, d'orientation et d'éducation dans le cadre de la grille indiciaire unique de la Fonction publique, ils veulent une carrière complète qui permette à tous d'atteindre l'indice terminal de leur corps, ils veulent le maintien de leur statut national de fonctionnaire d'Etat.

La FNEC FP demande au ministre d'engager enfin de réelles négociations sur les revendications.

SNUDI-FO 13 Carte 2010 (Année scolaire 2009 - 2010)

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

Bulletin d'adhésion

● **Cotisation de base** = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)
Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

● **Majorations :** AIS, IMF: 4 € / CPC: 10 € / Chargé école: 2 € / Dir 2-4 cl.: 6 € / Dir 5-9 cl.: 10 € / Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base+ Majoration=€

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail :

Fonction, Ecole :

à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.